

Un protocole foncier signé entre la Ville de Paris et la SNCF pour l'aménagement urbain

Lundi 28 novembre, la Ville de Paris et le Groupe SNCF ont signé à l'Hôtel de Ville un protocole foncier pour permettre de transformer des terrains ferroviaires en nouveaux quartiers urbains, équilibrés et durables, dans le nord et le sud-est de Paris. Une étape importante pour le développement futur de la ville.

Le réaménagement en profondeur de Paris a été engagé sous la précédente mandature, et s'est accéléré depuis 2014. Cet enjeu majeur passe par la construction d'une Ville attractive et solidaire, qui propose la même qualité de vie à l'ensemble des Parisiens, en termes d'accès au logement comme d'accès aux services publics.

C'est pour alimenter cette ambition que la Ville de Paris et la SNCF vont signer un protocole foncier, valable jusqu'en 2020. Celui-ci précise pour les emprises concernées l'ensemble des conditions de réalisations prévues afin qu'émergent les projets souhaités par la Ville de Paris et soutenus par la SNCF. Ce protocole souligne la coopération qui existe entre les deux partenaires, et cela se voit notamment au travers de la dimension inédite des terrains concernés. Au total, 7 sites – pour un total de 50ha - dans le sud-est de Paris (quartiers Bercy Charenton et Gare de Lyon-Daumesnil) et le nord-est (Chapelle Charbon, Hébert, Ordener Poissonniers, Gare des Mines et Dubois) sont concernés par cet accord, qui permettra de créer à terme de nouveaux parcs, des équipements publics et près de 8.000 logements pour tous.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr